

La sous-direction « Prévention des exclusions »

Prévenir la marginalisation

Une centaine de travailleurs sociaux sont répartis sur les six Unités Territoriales de Solidarité que compte le département.



Isabelle Dumont
Sous-directrice « Prévention des exclusions »



Fanny Brunel
Assistante sociale au pôle « enfance » de l'UTS de Joigny



Carine Auvray
Conseillère en économie sociale et familiale à l'UTS de Sens



Amandine Waxin
Assistante sociale au pôle « accueil évaluation » de l'UTS de Sens

La sous-direction, « Prévention des exclusions », représente les services sociaux du Conseil Général, soit une centaine d'agents répartis en six Unités Territoriales de Solidarité (UTS). Ces agents se scindent en deux familles : les assistants sociaux et les conseillères en économie sociale et familiale (CESF). Tous répondent à une démarche volontaire des familles en difficulté pour les aider à retrouver ou développer leur autonomie, à faciliter leur insertion et leur intégration dans la société, et à prévenir la marginalisation. « Le service social du Conseil Général veut

intervenir le plus en amont dans la prévention pour aider les familles à ne pas être exclues de la société », explique Isabelle Dumont, la sous-directrice.

L'accompagnement social effectué par les agents couvre une prise en charge globale des problématiques de la famille dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, de l'insertion socioprofessionnelle et du budget. La sous-direction est organisée en trois pôles spécialisés que l'on retrouve dans chaque Unité territoriale de solidarité : pôle « accueil évaluation »,

pôle « insertion logement » comprenant notamment le référent du dispositif RMI (Revenu minimum d'insertion) et les conseillères en économie sociale et familiale, et pôle « enfance ».

Accueillir, évaluer et orienter

Amandine Waxin est assistante sociale au pôle accueil évaluation de l'UTS de Sens (secteur de Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Guyard). Les travailleurs sociaux de la sous-direction « Prévention des exclusions » interviennent dans les Unités Territoriales

de Solidarité, les mairies et à domicile pour certaines situations spécifiques. Ils peuvent combiner un suivi individuel à des actions ou informations collectives. Les assistantes sociales du pôle « accueil évaluation » reçoivent chacune entre cent et deux cents personnes chaque année.

Amener les personnes à l'autonomie

Carine Auvray est conseillère en économie sociale et familiale à l'UTS de Sens (secteur Sens urbain). Elle intervient selon une du-

rée et des objectifs précis fixés par le pôle « accueil » en accord avec la famille, mais pourra décider de prolonger son action si les objectifs n'ont pas été atteints. Ses missions : l'action éducative budgétaire et l'insertion socioprofessionnelle. « J'accompagne des personnes qui rencontrent des difficultés de gestion de leur budget, sont parfois endettées voire surendettées, ainsi que des bénéficiaires du RMI, afin de définir avec eux un projet de vie par le biais du contrat d'insertion. Ce dernier volet implique d'identifier les freins mais aussi les potentialités des familles et de déterminer des solutions adaptées, en partenariat avec les organismes appropriés. »

Si les conseillères en économie sociale et familiale ont des portes d'entrée précises, elles interviennent dans la globalité de la situation : « Je peux ainsi élargir mon intervention au logement et aux autres problématiques, indique Carine Auvray. Nous aidons les personnes en difficulté de manière générale mais concrète, dans le but de les amener à l'autonomie. »

La sous-direction « Prévention des exclusions » dispose d'outils financiers pour aider les personnes : le Fonds Unique de Solidarité Logement, les bourses de vacances pour les enfants (quotient familial inférieur ou égal à 600 euros), les aides sociales à l'enfance (familles dont les difficultés financières mettent en péril la protection de l'enfance), la prise en charge partielle de techniciennes en intervention sociale et familiale ou d'aides ménagères, et le secours d'urgence pour les personnes en difficulté sans enfant (aide financière extra-légale).

Une intervention globale

Fanny Brunel est assistante sociale au pôle « enfance » de l'UTS de Joigny. « Mon rôle est d'accompagner les personnes qui rencontrent des difficultés dans l'exercice de leur parentalité (conflits familiaux, difficultés scolaires, familles monoparentales, séparation, difficultés dans la prise en charge des enfants...) », explique-t-elle. Si la problématique de départ est éducative, Fanny Brunel intervient également sur la prise en charge globale : santé, logement,

insertion, budget... et travaille ainsi souvent avec la conseillère en économie sociale et familiale.

Les rencontres ont essentiellement lieu à domicile, car cela permet de prendre du temps avec les familles, de les voir dans leur environnement afin de repérer les difficultés, d'essayer de recréer du dialogue, de mettre des mots sur les dysfonctionnements...

Des compétences bientôt élargies

Les compétences de la sous-direction « Prévention des exclusions » vont s'élargir au 1^{er} janvier 2009 avec, explique Isabelle Dumont, « la mise en place de la réforme de la protection juridique des majeurs qui a créé la mesure d'accompagnement social personnalisé à la charge du Conseil Général, et de la réforme de la protection juridique des mineurs avec la mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale ». Des compétences nouvelles qui entraîneront peut-être une évolution de certains métiers.

Réédition du Guide du droit au logement dans l'Yonne

- Dans le cadre du précédent Plan d'action pour le logement des personnes défavorisées, l'État (préfecture, DDASS, DDE), le Conseil Général, le Comité interprofessionnel logement (CIL) et l'Agence départementale d'information logement (ADIL) ont élaboré et participé en 2003 au financement du Guide du droit au logement dans l'Yonne, avec le concours rédactionnel de la CAF et de la Mutuelle sociale agricole (MSA).
- Regroupant tous les dispositifs existant dans l'Yonne pour accéder ou se maintenir dans un logement de qualité, ce guide est un outil destiné aux professionnels aidant les personnes en difficulté.
- Compte tenu de l'évolution législative intervenue dans le domaine du logement et du transfert de la gestion du Fonds Unique de Solidarité Logement au Conseil Général, ce document a été réactualisé, cet été, avec la participation financière des mêmes institutions qu'en 2003 ainsi que de la CAF. Il est disponible sur le site Internet de l'ADIL 89.
- www.adil.org/89/